

## Séance du jeudi 9 février 2023 à 18h45

**Date de convocation** : vendredi 3 février 2023

**Ordre du jour** :

- **approbation compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 12 janvier 2023**
- **subventions communales et organismes extérieurs - année 2023**
- **fonds de concours : subvention cabinet médical**
- **personnel communal :**
  - suppression postes**
  - création poste sur emploi permanent**
- **acquisitions terrains**
- **conventions :**
  - commune de la Via Ligeria**
  - CAT Etoiles**
- **informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

**Présents** : M. POMA - Mme LHUILIER - M. BRIANDET - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE – Mme SAINSON - M. CHESNEAU – M. DUBOIS – Mme COURTEAUX – M. DUPRÉ – Mme OUVRAT – M. VINCENT – Mme LATREILLE – Mme BRISSET – M. OZANNE - M. CRIBELIER (arrivé à 19h20)

**Absents excusés ayant donné procuration** : Mme LOUPIAS (Mme SAINSON) – M. COURTEAUX (Mme COURTEAUX)

**Absents** : Mme ASTIER BOURBON

Mme LHUILIER Laure a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 janvier 2023 est approuvé.

---

### **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS : CABINET MEDICAL** **Travaux local communal**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de communes Val de Cher Controis, par délibération en date du 14 novembre 2022, a approuvé un dispositif d'aide par fonds de concours de 11 448.82 € pour les travaux d'aménagement du cabinet médical.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- sollicite, à l'unanimité, la subvention au titre du fonds de concours d'un montant de 11 448.82 € pour la réalisation des travaux d'aménagement du cabinet médical.
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant au dossier.

**SUBVENTIONS COMMUNALES - ANNÉE 2023**

Le conseil municipal fixe comme suit les subventions communales soit **5240.00 €**

**Commission finances 2 février 2023**

Associations - Organismes	2022	2023		2023	
	vote	effectif	demande	proposition	vote
CSF (section Foot Châtillon-sur-Cher)	1 000 €			1000 €	17
CSF - école foot 10 €/enfant (section Foot Châtillon)	420 €			390 €	
Les Chantiounes - atelier théâtre 10 €/enfant		7		70	17
Les Chantioubes – Section adultes				150 €	17
Hand Ball Saint-Aignan (10 € / enfants)	60 €			30 €	17
Amicale sapeurs-pompiers Selles-sur-Cher	150 €			150 €	17
Souvenir Français	100 €		100 €	100 €	17
Secours populaire	80 €			80 €	17
Secours catholique	80 €			80 €	17
Croix-Rouge	80 €			80 €	17
Restaurants du cœur	80 €			80 €	17
Conciliateurs de justice	50 €			50 €	17
Séjours linguistiques - culturels 40 €/enfant :					
- Collège de Selles sur Cher	280 €			/	/
- Lycée des Combrailles	320 €				
BTP-CFA 50 € /enfant (Dép. 41)	300 €	7		350 €	16
BTP-CFA 50 € /enfant (Dép. 37)				/	/
Chambre des Métiers 50 € /enfant				/	/
CFA – MFEO Sorigny 50€ / enfant				/	/
Collège Saint-Aignan - SEGPA - ULIS - collège			150 €	50 €	17
LEAP Boissay 50 €/enfant	50 €		50 €	50 €	17
Valentin Haüy	60 €			60 €	17
JALMALV 41 (accompagnement fin de vie)	60 €		60 €	60 €	17
Aides humanitaires				/	/
École de musique Selles-sur-Cher 10 €/enfant	30 €			30 €	15
Châtillon aéromodélisme	250 €		400 €	400 €	17
Foyer Laïque Saint-Aignan	150 €			/	/
Comité des fêtes (orchestre repas octobre)	500 €			/	/
Prévention routière	50 €			50 €	17
AFSEP	60 €			60 €	17
Gym Tonic des Pins	150 €		150 €	150 €	17
Ligue cancer comité Loir-et-Cher	60 €			60 €	17
Club des Laurends	100 €		250 €	150 €	16
Ensemble et Solidaires - UNRPA			800 €	800 €	17
Tour du Loir-et-Cher (0,12 €/habitant)	208.68 €			/	/
Association Centre Hospitalier Saint-Aignan	60 €			60 €	17
ADMR (0,55 € / 1723 habitant)	0 €		947.65 €	/	/
Aveugles de France	0 €			/	/

DDEN	0 €			/	/
Téléthon	0 €			/	/
Sologne Nature Environnement	0 €			/	/
Fredon	0 €			/	/
Echec Saint-Aignan	0 €			/	/
Fondation patrimoine	0 €			/	/
SPA	0 €			/	/
Luttons contre le harcèlement scolaire Sud 41	250 €		500 €	350 €	17
Sté musicale de Chémery			300 €	300 €	17
Max'prod	2200 €				/
ASMDG Asso des Secrétaires de mairie ...			3€ / 100 hab	/	/
	<b>7238.68 €</b>		<b>3707.65€</b>	<b>5240.00 €</b>	

-----

**PERSONNEL COMMUNAL**  
**Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif**

Vu la non réception avant la réunion du Conseil Municipal, de l'avis du comité technique placé au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher quant à la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif, le sujet est ajourné.

-----

**PERSONNEL COMMUNAL**  
**Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1ère Classe**

Monsieur Alain POMA, Maire, propose aux membres présents la création d'un poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> Classe 1<sup>er</sup> échelon à temps complet à compter du 12 avril 2023 (date de fin de CDD de l'agent) et la modification du tableau des emplois à compter de cette même date.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- décide de créer un poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> Classe 1<sup>er</sup> échelon à temps complet à compter du 12 avril 2023 (3 abstentions).
- Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces se rapportant au dossier.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

---

## **ACQUISITIONS DE TERRAINS**

**Mme MARQUET née BARBIER / COMMUNE**  
**M. et Mme GIRARD / COMMUNE**

Monsieur Alain POMA, Maire, informe les membres présents que la municipalité a sollicité Mme MARQUET née BARBIER pour l'acquisition de deux parcelles lui appartenant cadastrées B 3215 et B 3217 – Route des Vins - 41130 Châtillon-sur-Cher d'une surface de 2615 m<sup>2</sup> pour une valeur de 1000 €.

Monsieur Alain POMA, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la municipalité a aussi sollicité M. et Mme GIRARD pour l'acquisition de deux parcelles leur appartenant cadastrées B 3219 et B 3523 – Route des Vins - 41130 Châtillon-sur-Cher d'une surface de 6295 m<sup>2</sup> pour une valeur de 2400 €.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'acquisition des parcelles référencées ci-dessus appartenant à Madame MARQUET née BARBIER moyennant le prix de 1000 €.
- l'acquisition des parcelles référencées ci-dessus appartenant à M. et Mme GIRARD moyennant le prix de 2400 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

---

## **CONVENTION VIA LIGERIA**

### **Chemin de pèlerinage**

Madame Laure LHUILIER informe les membres présents, que l'Association « Les Haltes Pèlerines en Loire-Atlantique et Via Ligeria » a sollicité la collectivité pour devenir adhérente en tant que « Commune de la Via Ligéria ». Une convention de partenariat peut être signée entre les deux parties afin de valoriser et de promouvoir la collectivité grâce au passage des marcheurs sur le chemin de pèlerinage allant de Nantes à Rome.

Considérant que le coût annuel de la cotisation s'élève à 50 € et que la convention est consentie pour une durée de 3 ans, le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- émet, à l'unanimité, un avis favorable à la signature de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant au dossier.

---

## **CONVENTION CAT'ETOILES**

Lors du Conseil Municipal du 13 octobre 2022, Monsieur Le Maire faisait état d'une demande d'un administré concernant la prise en charge de la stérilisation des chats errants.

Monsieur le Maire informe les membres présents, s'être rapproché de l'Association « Cat'Etoiles » qui s'occupe d'identifier, de stériliser et de placer les animaux errants.

Considérant que le coût annuel s'élève à 1200 € pour 25 chats avec option de 25 € par animal pour les tests de sida du chat, le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à la signature de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant au dossier.

---

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil d'école aura lieu le 14 mars 2023 à 18h00. Pour le moment, pas de fermeture de classe ni de présence dans la carte scolaire ne sont annoncées.

Le DIF Elus (Droit Individuel à la Formation) peut bénéficier à chacun des élus si celui-ci crée son compte de formation. Le DIF Elus implique une retenue de 1% sur les cotisations salariales de l' élu mais lui octroie des droits liés aux formations. Les pertes de revenus subies par l' élu du fait de l' exercice de son droit à la formation sont compensées par la collectivité, dans la limite de 18 jours par élu, pour la durée du mandat, et d' une fois et demi la valeur horaire du SMIC par heure.

La Police de l' Eau demande un avis consultatif du Conseil quant au nouvel itinéraire « Cœur de France à vélo ». Le Conseil Municipal répond favorablement à la demande.

Mme OUVRAT interpelle le Conseil Municipal sur l' entretien des chemins. En réponse, selon le chemin, il s' agit, de la commune, du syndicat du canal ou d' autres organismes qui doivent se charger de les garder en bon état.

La commission infrastructure est fixée au 11 février 2023 à 9h00 à la mairie.

La commission CCAS est fixée au 25 février 2023 à 10h00 à la mairie.

La commission scolaire est fixée au 28 février 2023 à 18h30 à la mairie.

La commission finances est fixée au 01 mars 2023 à 18h30 à la mairie.

Représentations des Chantiounes Jeunes les 4 et 5 mars 2023 au Foyer Rural.

La commission communication / vie communale est fixée le 18 mars 2023 à 10h00 à la mairie.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **09 mars 2023 à 18h45**.

La séance est levée à 19h50.